

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq Avril à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUSSINEAU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation : 30 mars 2017

PRESENTS : Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD, Frédérique LAUNAY, Aurélien LEMOINE, Sylvie BRANSOLLE, Judicaël BERTIN, Marie-Laure NIEAUX.

SECRETARE : Aurélien LEMOINE.

Approbation du dernier compte-rendu de conseil.

M. ROUSSINEAU, 1^{er} Adjoint demande que soit respectée une minute de silence en souvenir de M. SOPENA, décédé le 30 mars.

Il annonce que le poste de conseiller municipal devenu vacant suite au décès de M. SOPENA a été proposé à Mme NIEAUX Marie-Laure qui l'a accepté.

2017-09 RECONSTRUCTION DU CLUB 2000

SIGNATURE DU CONTRAT AVEC M. THEVARD ACCORT Paille

Monsieur SOLON annonce que M. THEVARD, consultant « paille » est sorti du groupement de maîtrise d'œuvre constitué par M. MIMRAN.

La mission de M. THEVARD sera d'accompagner l'ensemble du projet et comportera deux phases : une phase conception et une phase réalisation ainsi qu'un appui relatif à la communication tout au long du projet.

Sa rémunération est fixée à 7 200 € net de taxe.

Les Conseillers Municipaux autorisent le futur maire à signer ce contrat.

2017-10 VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Après avoir évoqué une baisse d'environ 6000 € sur le produit de la taxe d'habitation en 2016 (exonération vieux parents) et la perte de recettes de 30 000 € depuis le début du mandat.

Après avoir voté à main levée à la majorité une augmentation des taux : 13 voix pour, une abstention et une voix contre.

Après avoir voté à main levée à la majorité une augmentation des trois taux : 13 voix pour et

Deux abstentions (les deux abstentionnistes préférant une augmentation uniquement de la taxe d'habitation),

Les Conseillers Municipaux décident de fixer les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti comme suit :

Taxe d'habitation : 16 %

Taxe foncière bâti : 28.25 %

Taxe foncière sur le non bâti : 46 %

Dans le but de compenser la perte de recette liée à la taxe d'habitation.

2017-11 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AMIABLE DE DROIT DE PECHE

La fédération de pêche et l'AAPPMA (association de pêche et de protection du milieu aquatique du Loir et Cher) sollicitent le droit de pêche sur le plan d'eau « le Gué de retors », la convention porterait sur une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce plan d'eau appartient à deux propriétaires dont la commune, que l'association de pêche projette d'installer un ponton PMR, des tables de pique-nique et s'occupera de l'empoissonnement ; il restera à charge de la commune le broyage autour du plan d'eau comme actuellement.

Les Conseillers Municipaux autorisent M. ROUSSINEAU, 1^{er} Adjoint à signer cette convention avec la fédération de pêche.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)

Afin de faire face à un besoin saisonnier, la commune a la possibilité d'embaucher le même saisonnier que l'an dernier en contrat aidé par l'Etat à 75 % sur une durée de travail de 20 heures et sur une durée de contrat de 6 mois minimum. Le contrat pourrait débuter le 18 avril, le temps d'envoyer à POLE EMPLOI la convention avec l'Etat et le contrat de travail.

Au-delà de la période surchargée en entretien des espaces verts, de menus travaux seront programmés.

DEMANDE POUR UNE REPRESENTATION THEATRALE

Un professeur de français a sollicité la mise à disposition à titre gracieux de la salle Paul Martinet pour une représentation théâtrale le 6 juillet prochain. Les Conseillers Municipaux sont d'accord à condition que les utilisateurs rangent et nettoient.

POINT SUR LES RAPPROCHEMENTS DES BACS VAL DEM

Le 22 mars, un courrier a été distribué aux habitants de Pezou concernés, VAL DEM devait ensuite aller à la rencontre des personnes pour leur expliquer la démarche et effectuer le marquage pour le positionnement des bacs (probablement entre deux maisons). M. ROUSSINEAU précise que ce rapprochement n'a rien à voir avec un point de regroupement.

POINT SUR LES TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET SUR LA VOIRIE

Un bureau du secrétariat de la mairie sera refait pour un montant d'environ 1700 € pour la peinture, il faudra demander un devis pour le revêtement de sol.

Un reprofilage du chemin en haut du coteau fleuri a été fait avec du calcaire extrait du bassin de rétention.

Le chemin de Chêne Carré a été refait sur 1.2 kms.

Jérôme BRILLARD demande s'il est prévu de mettre une clôture autour de ce bassin, Daniel ROUSSINEAU lui répond que non : clôture SNCF + le champ + la maison située au 14, rue du Gratteloup. De plus, il y aura un portail.

Une commission voirie sera organisée en mai pour voir l'état des chemins et pour matérialiser un passage piéton à la sortie du parking avenue de la gare, ce dernier point à la demande de délégués du syndicat scolaire.

BILAN DU SPRINT PHOTO

Pierre SOLON indique qu'il y avait 25 photographes dont 17 pezoviens, que le sujet était « en chemin », que l'inauguration des 9 bâches aura lieu fin mai début juin et qu'il cherche un autre sujet à associer à cette exposition.

Le budget dépensé est d'environ 2 100 € : 1600 € (impression des bâches) + 300 € (journée avec le photographe) + goûter + 144 € de repas.

QUESTIONS DIVERSES

Daniel ROUSSINEAU indique que le nouveau véhicule doit bientôt être livré, il informe que l'association Compostelle 41 située à Vendôme cherche un accueil pour les pèlerins, Frédérique LAUNAY se propose comme accueillant .

Chaque Conseiller Municipal peut prendre connaissance de la liste des dépenses engagées et/ou réalisées depuis le début de l'année.

Jérôme BRILLARD informe qu'une question lui a été posée sur le montant des dépenses de personnel, l'augmentation est due à la prise en charge par la commune de Pezou du personnel administratif suite à la dissolution du syndicat de gestion du personnel de Pezou Renay.

Pierre SOLON demande à quoi correspond le comptage placé à côté de la voie ferrée, Daniel ROUSSINEAU lui répond qu'il se renseignera auprès de la SNCF.

Le Conseil Municipal remercie Daniel ROUSSINEAU de son discours lors des obsèques de Monsieur SOPENA.

Les prochaines séances de conseil auront lieu le mardi 11 avril à 20 heures 30 pour l'élection du Maire et des adjoints et le 2 mai pour la séance de conseil de début de mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.